



# Commune de Mouriès

Département des Bouches-du-Rhône (13)

## Plan Local d'Urbanisme

● ● ● PLU

### 5.17. Liste des essences végétales recommandées

*Approbation du POS : DCM du 21.02.1983*  
*Prescription de l'élaboration du PLU : DCM du 15.01.2019*  
*Arrêt du projet de PLU : DCM du 29.07.2019*  
*Approbation du PLU : DCM du 28.02.2020*



ADELE ● ● ●  
**SFI**  
URBANISME

**ADELE-SFI Urbanisme**  
434 rue Etienne Lenoir  
30 900 Nîmes  
Tél./Fax : 04 66 64 01 74  
adele-sfi@adelesfi.fr  
www.adelesfi.fr



**AGENCE MTD A Environnement**  
47 Avenue des Ribas  
13 770 Venelles  
Tel : 04 42 20 12 57  
Fax : 09 55 35 08 61  
mtda@mtda.fr  
www.mtda.fr



## Liste d'essences végétales recommandées en vue de la plantation/replantation de haies et l'aménagement de jardins

### Quelques conseils préalables :

- Recherche de végétaux de souches les plus locales possibles
- Si possible en godet (0,5L ou plus selon les prix) et éventuellement en racines nues (arbres, fruitiers de plus grandes dimensions).
  - o Pour les espèces indigènes : en l'absence de label Végétal Local recherche dans différentes pépinières. On changera d'espèces si non concluant.
  - o Pour les archéophytes et fruitiers : variétés rustiques les plus employées localement (amandiers, pêchers...)
- De manière générale, les essences conseillées peuvent être plantées en zone agricole pour les haies ou en zone urbaine en jardin.

Certaines ne sont conseillées que pour les jardins en zone « urbaine » (spécifié « jardin » dans la colonne observations), d'autres sont conseillées prioritairement pour les haies agricoles (spécifiées « H » dans la colonne observation).

- Certaines lorsqu'elles sont spécifiées, ne sont recommandées que dans les secteurs plus humides.

Il est fort recommandé lors de plantations de haies de partir sur le choix de 3 essences différentes afin d'avoir des haies composites : plus résistantes aux maladies, à la chaleur, préférables par rapport aux risques d'incendie (globalement moins inflammables), et plus intéressantes du point de vue de la fonctionnalité écologique. Enfin, elles peuvent présenter un intérêt esthétique non négligeable.

A noter que cette liste reste générale et il conviendra donc à chacun de choisir les essences en fonction du niveau de sécheresse ou d'humidité très local, de l'acidité du sol, de la pente, de l'altitude et de la végétation environnante.

De manière générale, seront privilégiées les essences locales adaptées au climat méditerranéen et peu consommatrices d'eau. Les essences allergisantes sont à limiter. Les essences exotiques et invasives doivent être évitées.

### 1) Espèces de Haute-Tiges

Nom scientifique	Nom français	Type de milieu / observation
<b>Espèces souhaitées</b>		
<i>Celtis australis</i>	Micocoulier de Provence	Sec
<i>Cupressus sempervirens</i>	Cyprès d'Italie	H
<i>Fraxinus angustifolia</i>	Frêne à feuilles étroites	H
<i>Juglans regia</i>	Noyer commun	H
<i>Populus alba</i>	Peuplier blanc	H
<i>Populus nigra</i>	Peuplier de Naples	H
<i>Quercus pubescent</i>	Chêne pubescent	H
<i>Tilia</i>	Tilleul	Jardin
<b>Espèces optionnelles</b>		
<i>Pinus halepensis</i> subsp. <i>Halepensis</i>	Pin d'Alep	
<i>Pinus pinea</i>	Pin parasol	
<i>Platanus</i>	Platane	résistante

## 2) Espèces de Moyenne-Tiges

Nom scientifique	Nom français	Type de milieu / observation
Espèces souhaitées		
<i>Acer monspessulanum</i>	Erable de Montpellier	Sec
<i>Cercis siliquastrum</i>	Arbre de Judée	Jardin
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier	Sec
<i>Cydonia oblonga</i>	Coignassier	Sec
<i>Ficus carica</i>	Figuier	H
<i>Laurus nobilis</i>	Laurier-sauce	Sec
<i>Morus alba</i>	Mûrier blanc	Sec
<i>Olea europaea</i>	Olivier d'Europe	Sec
<i>Prunus domestica</i>	Prunier	Sec
<i>Prunus dulcis</i>	Amandier	H
<i>Punica granatum</i>	Grenadier	Sec
<i>Pyrus spinosa</i>	Poirier à feuilles d'Amandier	H
<i>Quercus ilex</i>	Chêne vert	H
<i>Salix alba</i>	Saule blanc	Sec
<i>Sorbus domestica</i>	Cormier/Sorbier domestique	H
<i>Morus nigra</i>	Mûrier noir	Sec
<i>Fraxinus</i>	Frêne à fleurs	jardin
<i>Paliurus spna-christi</i>	Paliure	Jardin
<i>Acer calpestre</i>	Erable champêtre	H
<i>Malus sylvestris</i>	Pommier sauvage	H
<i>Prunus Mahaleb</i>	Cerisier de Sainte Lucie	Sec
<i>Ulex parviflorus</i>	Ajonc à petite fleur	Sec
<i>Arbutus unedo</i>	Arbousier	H
Espèces optionnelles		
<i>Prunus persica</i>	Pêcher	Sec
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	Sec
<i>Salix alba</i>	Saule blanc	Jardin humide
<i>Prunus cerasifera</i>	Prunier myrobolant	Jardin
<i>Acacia dealbata</i>	Mimosa	Sac
<i>Prunus avium</i>	Merisier	H

## 3) Espèces de Buissons

Nom scientifique	Nom français	Type de milieu / observation
Espèces souhaitées		
<i>Bupleurum fruticosum</i>	Buplèvre ligneux	Sec
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style	Sec
<i>Cydonia oblonga</i>	Cognassier	Sec
<i>Ligustrum vulgare</i>	Troëne	H
<i>Morus alba</i>	Mûrier blanc	Sec
<i>Phillyrea angustifolia</i>	Filaire à feuilles étroites	Sec
<i>Phillyrea latifolia</i>	Filaire à feuilles larges	Sec
<i>Pistacia terebinthus</i>	Pistachier térébinthe	Sec
<i>Prunus spinosa</i>	Prunellier	H

<i>Punica granatum</i>	Grenadier	Sec
<i>Viburnum tinus</i>	Laurier-tin, Viorne tin	H
<i>Euonymus europaeus</i>	Fusain d'Europe	Jardin et agricole
<i>Viburnum opulus</i>	Viorne Obier	H
<i>Lonicera implexa</i>	Chèvrefeuille des Baléares	
<i>Cistus salviifolius</i>	Ciste à feuille de sauge	
<i>Spartium jeuceum</i>	Genêt d'Espagne	
<i>Nerium oleander</i>	Laurier rose	Jardin
<i>Smilax aspera</i>	Salsepareille	
<i>Rosmariunus officinalis</i>	Romarin	
<i>Lavandula</i>	Lavande	
<i>Dorycnium pentaphyllum</i>	Badasse	
<i>Thymus vulgaris</i>	Thym	
Espèces optionnelles		
<i>Cistus albidus</i> L.,1753	Ciste blanc	
<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin	H
<i>Coronilla juncea</i> L., 1753	Coronille à tige de jonc	H
<i>Globularia alypum</i> L., 1753	Globulaire buissonnante	
<i>Juniperus oxycedrus</i> L. subsp. <i>Oxycedrus</i>	Genévrier de phénicie	
<i>Rhamnus alaternus</i> L., 1753	Nerprun Alaterne	H
<i>Rosa canina</i> L., 1753	Rosier des chiens	

#### 4) Plantes de « Bosquet » / Buttes, Herbes et fleurs

Nom scientifique	Nom français	Type de milieu / observation
Espèces souhaitées		
<i>Thymus vulgaris</i>	Thym	
<i>Rosmarinus officinalis</i>	Romarin officinal	
<i>Calament nepeta</i>	Calament glanduleux	
<i>Ruscus aculeatus</i>	Fragon petit houx	
<i>Globularia alypum</i>	Globulaire buissonnante	
Aphyllanthes	Aphyllante de Montpellier	
<i>Buxus sempervirens</i>	Buis commun	
<i>Rue graveolens</i>	Rue officinale	
<i>Scabiosa columbaria</i>	Scabieuse colombarie	
<i>Crithmifolia</i>	Achillée millefeuille blanche	
<i>Coronilla emereus</i>	Coronille des jardins	
<i>Teucrium polium</i>	Germadrée tomenteuse	
<i>Geranium robertianum</i>	Géranium herbe à Robert	
<i>Bupleurum fruticosum</i>	Buplèvre arbustif	
<i>Dorycnium hirsutum</i> et <i>pentaphyllum</i>	Bonjeanie hérissée	
<i>Euphorbia characias</i>	Euphorbe des garrigues	
<i>Rhamnus alaternus</i>	Nerprun alaterne	
<i>Iris lutescens</i>	Iris nain	
<i>Muscari</i>	Muscari	
<i>Centranthus ruber</i>	Centranthe rouge / Valériane rouge	

<i>Ajuga reptans</i>	Bugle rampante	
<i>Asphodelus stulosus 'Albus'</i>	Asphodèle blanc	
<i>Brachypodium Retusum</i>	Brachypode rameux	
<i>Foeniculum vulgare</i>	Fenouil vulgaire	
<i>Lavandula angustifolia</i>	Lavande angustifolia	
<i>Sedum acre</i>	Orpin âcre	
<i>Spartium jeunceum</i>	Spartier à tiges de jonc	
<i>Viburnum tinus</i>	Viorne tin	
<i>Helichrysum Argyrophyllum</i>	Immortelle à feuilles argentées	

### 5) Liste noire

Nom scientifique	Nom français	Type de milieu / observation
<i>Cortaderia selloana</i>	Herbe de la pampa	
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux acacias	
<i>Ailanthus altissima</i>	Ailante glanduleux	
<i>Pyracantha</i>	Pyracantha	
<i>Buddleja davidii</i>	Buddleia	
<i>Thuja</i>	Thuya	
<i>Rhus</i>	Sumac ou vinaigrier	

Par ailleurs, au-delà des intérêts paysagers, il convient de prendre en compte les espèces au **potentiel allergisant** et de les éviter autant que possible (telles que Thuya, Genévrier, Graminées, Bouleau, Ambroisie...).

### 6) En zone d'aléa feu de forêt ou à proximité des massifs forestiers

Avec la multiplication des résidences individuelles en lisière de forêt dispersées et accompagnées d'arbres d'ornement et de haies, il devient de plus en plus difficile pour les secours de défendre toutes les habitations en cas d'incendie.

Dans un lotissement, la propagation d'un feu de forêt se fait majoritairement par les **haies** des jardins. Les experts constatent que le type de haie qui propage un feu suffisamment intense pour impacter une maison, est constitué d'une succession linéaire d'une **espèce unique**. Cette haie se caractérise par une croissance homogène et un **entretien réduit, voire inexistant**. Dans ces conditions, il est indispensable que les habitants prennent conscience du risque et agissent en conséquence pour se protéger eux-mêmes en s'interrogeant notamment sur les espèces présentes dans leurs propres haies.

Certains mélanges sont à proscrire. C'est le cas des mélanges de canisses et d'espèces hautement inflammables. Elles sont assez fréquentes avec parfois en mélange du cyprès mal taillé et des déchets de toutes sortes. Les canisses constituées de bambou sec sont déjà naturellement très inflammables. Si en plus se rajoutent des aiguilles de pin bourrées d'essences naturelles, le mélange devient alors explosif en cas d'incendie.

Pour que les haies des jardins ne constituent pas un piège à feu pour les habitats et leurs biens, les plantes à choisir doivent en général :

- être dépourvues d'essence inflammable (résine, terpène...);
- se développer sans accumulation de branches, aiguilles ou feuilles mortes au sein du houppier ;
- supporter facilement la sécheresse estivale sans arrosage excessif.

Aucune prescription spécifique aux haies n'est mentionnée dans l'arrêté préfectoral sur les obligations légales de débroussaillage.

Cependant, il est stipulé que toute branche doit être éloignée de 3 mètres d'un mur ou surplombant le toit d'une construction. La haie doit donc être plantée en général à une distance d'au moins 3 mètres des habitations.

#### Sensibilité des espèces au feu

(guide DFCI – sensibilité des haies face aux incendies de forêt sous climat méditerranéen, programme PYROSUDOE, ONF 2012)

La sensibilité au feu pour chaque espèce est déterminée par le croisement :

- de mesures d'inflammabilité, de l'intensité et de la combustion réalisées sur banc d'expérimentation ;
- du constat des dégâts chez les particuliers par les forestiers pendant et après un incendie de forêt.

Les espèces sensibles au feu seraient donc à limiter à proximité des habitations, tandis que les espèces ignifuges à privilégier.

Afin d'éviter les risques de propagation de feu, il est conseillé de privilégier des haies d'essences variées et de tailles différentes. En cas d'incendie, les quelques espèces inflammables dans la haie seront protégées par les espèces peu inflammables. La propagation des flammes en sera moins aisée et surtout moins intense.

<b>Sensibilité des espèces au feu</b>		
Faible (à privilégier)	Moyenne (à privilégier, associé avec d'autres espèces)	Forte à très forte (à éviter à proximité des habitations)
L'Olivier Le Lierre La Vigne vierge L'Iris Les plantes grasses	L'Aubépine Le Buis Les Cotoneasters L'Eleagnus Le Pittospore Le Troène	Le Bambou Le Cyprès Le Fusains Le Laurier noble Le Laurier rose Le Laurier tin Le Mimosa Le Thuya Le Pin Le Romarin Le Thym La Lavande